



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2018-07005

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2018

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire**

37-2018-07-09-002 - Arrêté organisant la suppléance de Madame la préfète  
d'Indre-et-Loire et de Monsieur le Secrétaire Général d'Indre-et-Loire (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2018-07-09-002

Arrêté organisant la suppléance de Madame la préfète  
d'Indre-et-Loire et de Monsieur le Secrétaire Général  
d'Indre-et-Loire

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**CABINET DE LA PRÉFÈTE**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT

**ARRETE organisant la suppléance de Madame la préfète d'Indre-et-Loire et de Monsieur le Secrétaire Général d'Indre-et-Loire**

La Préfète d'Indre-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 45 ;  
VU le décret du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Jacques LUCBEREILH en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;  
VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de Mme Corinne ORZECOWSKI en qualité de préfète du département d'Indre-et-Loire ;  
VU le décret du 12 juillet 2017 portant nomination de Mme Ségolène CAVALIERE, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du préfet d'Indre-et-Loire ;  
Considérant les absences simultanées de Madame la préfète et de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Indre-et-Loire,

**A R R E T E**

ARTICLE 1er. - Madame Ségolène CAVALIERE, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance de Madame la préfète d'Indre-et-Loire le jeudi 12 juillet 2018.

ARTICLE 2. - Le secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tours, le 9 juillet 2018

La Préfète,

Signé : Corinne ORZECOWSKI